

PUBLICATION DES DIX PLUS HAUTES REMUNERATIONS 2025 VILLE DE LA TESTE DE BUCH

Dans le cadre de son surclassement (plus de 40 000 habitants) et de la gestion d'au moins cinquante agents permanents, notre commune est soumise à une obligation annuelle de publication en matière de transparence des rémunérations.

Aux termes de l'article L. 716-I du code général de la fonction publique, notre commune doit publier chaque année, sur son site internet, la somme des dix rémunérations brutes les plus élevées versées à ses agents, en précisant la répartition entre femmes et hommes. Pour l'année 2025, cette publication doit intervenir au plus tard le 1er juin 2026.

Ce dispositif vise à renforcer la transparence de la gestion publique et à alimenter les travaux du Gouvernement, qui établit chaque année un état des hautes rémunérations dans la fonction publique, transmis au Parlement dans le cadre du rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en €	Nombre de femmes bénéficiaires ¹	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois ²
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2025	856 504,06 €	3	7	120
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2024	847 679,25 €	3	7	120
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2023	776 335,11 €	4	6	120
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2022	752 177,27 €	4	6	120
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2021	726 837,14 €	4	6	117,5
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2020	672 665,62 €	3	7	120
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2019	653 166,61 €	3	7	120
213305295	Mairie de la Teste de Buch	2018	652 465,96 €	2	8	120

¹ L'expérience des jeunes budgétaires sur les opérateurs de l'État, déjà soumis à une obligation similaire, montre que certains déclarants peuvent avoir moins de 10 salariés. C'est pour cette raison que le tableau inclut une colonne nombre d'hommes et une colonne nombre de femmes.

² La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple, si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra $10 \times 12 = 120$ mois. Si parmi ces 10 personnes une a été rémunérée pour 8.5 mois, la somme vaudra $9 \times 12 + 8.5 = 116.5$. Cette colonne fournira un élément d'explication aux variations annuelles, les rémunérations n'étant pas redressées de la durée d'activité.